AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-12-75121999

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"

(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C.C.P. : La Source 4604-25

BULLETIN TECHNIQUE N° 79 — 10 DECEMBRE 1975

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

L'abonnement aux Bulletins Techniques de la Station d'Avertissements Agricoles se termine avec le Bulletin du mois de Décembre 1975.

Le Ministère de l'Agriculture a fixé comme suit les tarifs applicables pour 1976 :

Abonnement ordinaire .... 50 F

Abonnement collectif :

1°) à une même adresse .... 50 F + 30 F par série supplémentaire de bulletins,

2°) à plusieurs adresses .... 50 F + 40 F par adresse supplémentaire,

3°) à plusieurs Stations d'Avertissements. 50 F + 40 F par Station supplémentaire.

La documentation générale (revue "PHYTOMA", tracts, ...) dont peuvent bénéficier les abonnés des Stations, indépendamment du Bulletin Technique et de ses annexes ne fera l'objet, pour les abonnés collectifs que d'un seul envoi.

Les versements peuvent être effectués soit par chèque bancaire libellé à l'ordre de la SOUS - REGIE de la PROTECTION DES VEGETAUX - 93, rue de Curambourg - 45400 - FLEURY les AUBRAIS, soit par virement postal au CCP La Source n° 4604 - 25 C.

La Station d'Avertissements Agricoles prie tous les abonnés de bien vouloir :

1°) Effectuer le versement le plus rapidement possible,

2°) Ecrire très lisiblement le nom, le prénom et l'adresse complète (code postal) de la personne qui doit recevoir les bulletins.

Cet avis ne concerne pas les personnes qui se sont abonnées depuis le 1er Juillet 1975 et celles qui sont habituellement abonnées par un organisme professionnel ou un groupement local.

GROSSE ALTISE — COLZA

Les sondages effectués durant la deuxième quinzaine du mois d'Octobre avaient permis de constater que le nombre de larves jeunes ou âgées était en général faible ou nul et que dans la majorité des cultures aucune intervention ne se justifiait dans la première quinzaine du mois de Novembre.

Dans notre bulletin du 31 Octobre, où nous faisions le point de cette situation, nous précisions que les pontes, les éclosions des oeufs et l'activité des larves pouvaient se poursuivre tout l'hiver si les températures étaient anormalement douces comme l'année dernière.

P. JOURNET

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : XXXXXX

P. 400

Sans être aussi doux qu'en 1974, le mois de Novembre 1975 a permis une certaine activité de la grosse altise. Les sondages effectués au début du mois de Décembre montrent une augmentation du nombre de larves dans toutes les régions productrices de colza.

Toutefois, cette augmentation du nombre de larves est faible dans les parcelles où les semences ont été traitées et où une intervention contre les adultes a été effectuée au début du mois d'Octobre. Dans ces situations, le seuil d'intervention contre les larves, fixé à deux larves âgées donc visibles à l'oeil nu, par pied en moyenne, n'est que très rarement atteint.

Par contre, dans les cultures où aucun traitement n'a été effectué sur les semences et en cours de végétation contre les adultes, le nombre de larves, notamment de larves jeunes, est en général plus élevé. Il peut parfois atteindre sept larves par pied.

Les conditions climatiques actuelles ralentissent et même arrêtent le développement de ces larves mais on peut craindre une reprise d'activité et des dégâts précoces si l'on revient à un régime de temps très doux et humide comme l'hiver dernier.

Afin de juger de l'opportunité d'un traitement contre les larves avant la reprise de végétation du colza, il est donc nécessaire d'effectuer plusieurs sondages au cours du mois de Janvier pour voir si le seuil de deux larves âgées ou plus, en moyenne, est atteint.

Ces sondages seront d'autant plus nécessaires que les températures seront très douces pour la saison.

Si une intervention s'avère nécessaire, il est préférable d'utiliser un OLEOPARATHION à la dose de 350 grammes de PARATHION par hectare.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT

B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS